



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/59
28 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3599^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 28 novembre 1995, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

'Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1995/952) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure dangereuse et risque de le demeurer tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global s'étendant à tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."
